



Déclaration liminaire du CDEN du mardi 8 Février 2022

Mme la Préfète,

Mme la Directrice Académique,

Mr le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

L'éducation est aujourd'hui dans une situation très préoccupante. Alors qu'il faudrait un véritable plan d'urgence pour l'éducation afin de pallier la crise que nous vivons, que ce soit pour les personnels ou les élèves. Cette crise est évidemment liée à la crise sanitaire, mais elle est loin de n'être que cela. En effet le gouvernement préfère continuer sur sa ligne destructrice : toujours privilégier une logique comptable et mortifère en réduisant les moyens, en alourdissant la charge de travail des personnels, en dégradant les conditions d'enseignement. Ce qui s'installe, c'est une dégradation du service qui démoralise les personnels, ce qui se développe, c'est un management de plus en plus autoritaire. Tout cela contribue, en plus de salaires en baisse, à une désaffection pour le métier et l'absence de réponse à la crise du recrutement en dehors du développement de l'emploi non-titulaire conduit à penser qu'il y a un opportunisme bien cynique pour avancer sur une contractualisation permise par la loi sur la transformation de la fonction publique, que nous avons dénoncée comme une attaque majeure contre la Fonction Publique et ses agents.

C'est là, un bien triste bilan pour un ministre qui impose à marche forcée des réformes et une politique destructrice dont l'histoire lui rendra compte.

Pour accentuer, cette incapacité au dialogue est malheureusement la marque de fabrique de ce gouvernement. Il ne faut dès lors pas s'étonner que près de 70 % des personnels ont été en grève le 13 janvier pour dire justement qu'ils voulaient une autre politique alliant, reconnaissance, davantage de moyens, hausse des salaires et un plan d'urgence pour l'éducation permettant d'améliorer les conditions d'apprentissage. Une colère qui s'est exprimée parce qu'aucune alerte ou demande n'ont été prises en compte, parce que les personnels portent depuis deux ans, à bout de bras, le service public d'éducation. Dès la rentrée, les recrutements de personnels, en particulier en recourant aux listes complémentaires des concours, auraient pu permettre de baisser le nombre d'élèves par classe et d'augmenter le nombre de remplaçant·es, et donc de répondre à la fois à des besoins sanitaires et pédagogiques. Investir dans le bâti scolaire ou dans les équipements aurait pu améliorer la sécurité des élèves et des personnels. Rien de cela n'a eu lieu : la politique du gouvernement, incarnée par le ministre Blanquer, n'a été que mépris pour les personnels, mais aussi pour les élèves et leurs parents.

En matière sanitaire, le ministre a atteint des sommets : succession de protocoles inadaptés, allégés au fur et à mesure ; manque criant de moyens de protection fournis par notre employeur ; communication qui ignore systématiquement les personnels, quand elle ne les dénigre pas ou les stigmatise aux yeux de nos concitoyens ; approximations caractérisées, etc. Le fait que la réunion avec les organisations syndicales appelant au 13 ait été tenue en présence et sous la présidence du Premier ministre est un signe du discrédit du ministre qui n'aura jamais autant suscité de défiance dans la profession.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des errances du protocole et de la gestion sanitaire à l'Éducation nationale, mais nous souhaitons dans cette instance pointer néanmoins un aspect spécifique révélateur.

Alors que le constat est scientifiquement sans ambiguïté - le virus SARS-CoV-2 - et le variant Omicron par-dessus tout - se transmet dans les lieux clos, fréquentés, mal aérés ou mal ventilés - il était nécessaire de « rendre [les espaces intérieurs] aussi sûrs que les milieux extérieurs », en les équipant de capteurs de CO₂, de ventilateurs ou de purificateurs d'air, en adaptant les fenêtres pour permettre la ventilation. Sur ce plan-là, les réponses sur le terrain n'ont pas été à la hauteur (et les difficultés - réelles - évoquées le 14 janvier 2022 par l'Association des Maires Ruraux de France ne suffisent : oui, « les communes sont incitées à investir dans des capteurs de CO₂, mais les aides financières auxquelles elles sont éligibles sont parfois difficiles d'accès. Dans certains territoires, se procurer un dossier de financement relève du parcours du combattant. Il est urgent de simplifier l'accès à ce financement » ; mais ajoutons que le volontarisme aura été bien limité et loin de ce qu'exigeait la situation.

Cette difficulté liée aux collectivités territoriale conduit à ce que la FSU rappelle son opposition à la disposition à l'article 41 de la loi 3DS qui prévoit d'instituer une autorité fonctionnelle de la collectivité de rattachement sur les adjoints gestionnaires et constituerait un déséquilibre inquiétant dans le fonctionnement des EPLE.

Ce CDEN a, à son ordre du jour, la préparation de la rentrée 2022 dans le premier degré et la sectorisation des collèges.

Lors du CTA du 17 janvier les représentantes et les représentants du personnel ont déjà unanimement exprimé leur critique de la dotation académique, qui ne pouvait aboutir à des déclinaisons départementales satisfaisantes. Car ne nous trompons pas, les chiffres sont en trompe-l'œil et occulte la réalité de ce qui se joue sur le terrain.

Ainsi, dans le 1^{er} degré, si c'est encore une dotation nulle que nous aurons, justifiée par une baisse démographique, la baisse démographique aurait dû être l'occasion d'une dotation positive pour traduire une ambition, celle de redonner aux écoles les moyens nécessaires pour surmonter ces années de crise sanitaire notamment avec la création de postes de remplaçant.es, RASED etc. Le bilan de la carte scolaire dévoile 11,5 ouvertures pour 13 fermetures, 22 directions d'école qui verront leur décharge augmentée et 3 directions qui subiront une diminution de leur décharge. Ce bilan reste insatisfaisant. Il existera encore des classes uniques à plus de 20 élèves, des écoles rurales à multi-niveaux à plus de 20 élèves par classe. Nous continuons de revendiquer la prise en compte des 2 ans qui ne sont pas intégrés dans les moyennes par écoles et d'exiger l'application de la modification intervenue en mai 2021 dans [l'article L113-1 du code de l'éducation](#) qui permet la prise en compte des 2 ans au-delà de l'éducation prioritaire : *Il [l'accueil des 2 ans] est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. Dans ces classes et ces écoles, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée.* Nous avons entendu les priorités définies au niveau académique et départemental, nous en voyons les limites au moment de faire le bilan de ces 5 dernières années.

Concernant l'école inclusive, la FSU regrette encore que les moyens manquent pour scolariser comme il convient les enfants en situation de handicap. Les structures adaptées manquent cruellement de places. Surtout, et cela n'a pu échapper à personne dans le département : le nombre d'AESH est très insuffisant. Des élèves dotés d'une notification individualisée n'ont pas l'accompagnement auquel ils ont droit. Quant à ceux qui ont une aide mutualisée, ils sont devenus la variable d'ajustement du système. Les mobilisations locales ou nationales ne cessent depuis la rentrée de dénoncer ces manquements de l'Éducation nationale à ses obligations. La mise en place des PIAL, qui n'est rien moins qu'un moyen de déléguer la gestion de la pénurie à un échelon inférieur a créé une charge de travail supplémentaire pour les collèges, les écoles sans améliorer, loin de là, l'accompagnement des élèves, ni, loin s'en faut, les conditions de travail des AESH, puisqu'ils et surtout elles sont amenées à accompagner davantage d'élèves et, de plus en plus, faire davantage de déplacements. Le temps partiel forcé et la rémunération insuffisante, en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart conduisent même beaucoup d'entre elles à démissionner. Il est temps de donner un véritable statut aux AESH, en créant un corps de

fonctionnaires, pour répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, et assurer à ces personnels une formation et une rémunération adéquate.

Pour la FSU, autant de faits qui viennent contredire le discours gouvernemental sur la « priorité donnée au primaire ».

Il nous faut aussi insister, pour ce qui concerne le 1^{er} degré, sur un constat inquiétant : le constat des effectifs « élève » à la rentrée 2021 indique une fuite importante d'élèves vers le privé, y compris et c'est nouveau, dans le privé hors-contrat mais tout comme la crise sanitaire, ça n'inquiète évidemment pas un ministre de l'Éducation nationale idéologue, totalement déconnecté de la réalité des établissements et plus occupé à vouloir soigner son image à des fins personnelles. Dans un département où le dualisme scolaire reste fort, c'est un très mauvais signal donné à l'enseignement public et laïc. La FSU s'inquiète des constats d'effectifs qui voient le nombre d'élèves de l'enseignement public baisser et celui de l'enseignement privé, sous contrat et hors contrat, augmenter. Faut-il y voir un effet de la dégradation des conditions d'enseignement à l'école publique ? Pour la FSU c'est indéniable.

Si la dotation du second degré fera l'objet de prochaines instances, nous ne pouvons manquer de dire dès à présent que la préparation de rentrée se fait dans un contexte marqué par la continuité des budgets antérieurs : ce sont ainsi près de 8000 postes qui ont été supprimés depuis 2017.

La traduction sur le terrain, c'est la précarisation de l'offre de formation sur le terrain, comme cela a été initialement prévu.

LP d'Aubin malmené alors qu'il appartient à un territoire déjà malmené et qui mérite au contraire du volontarisme en termes de moyens. LP de Villefranche où la dotation conduit à envisager des élèves à 36 par classe en enseignement général ? Dans d'autres établissements, lycées plus particulièrement, ce sont des arbitrages qui mettent en balance options, enseignements de spécialités, séries, et conditions de travail, qui sont en train de se prendre...

Pour le FSU ce n'est pas acceptable.

L'autre point à l'ordre du jour est la question de la sectorisation des collèges. En tant que représentant·es des personnels, acteurs de terrains, nous devons déplorer d'avoir découvert l'avancement des projets dans la presse locale, quant au CDEN de rentrée on nous assurait que le Conseil Départemental, qui avait fait de la jeunesse une priorité, serait attaché à échanger avec nous sur les sujets liés. Force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est qu'en fin de processus qu'est soumis à notre point de vue une carte finalisée. Nous ne pouvons-nous satisfaire d'une telle méthode de travail, et nous savons d'expérience qu'un tel pilotage est porteur de nombreux risques, et d'effets pervers.

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous insisterons sur le fait que ce dont ont besoin aujourd'hui besoin les personnels, ce n'est pas de déstabilisation supplémentaire en tout genre : c'est de moyens pour une amélioration de leurs conditions de travail, c'est de respect et de reconnaissance pour leur métier, ce qui passe nécessairement, par une réelle reconnaissance salariale et le dégel du point d'indice.

Tout cela est à l'opposé du budget peau de chagrin du Ministre Blanquer. Oui, notre exigence d'un plan d'urgence pour l'école reste plus que jamais une urgence. Les richesses existent dans ce pays où la fortune des milliardaires a presque doublé pendant les deux années de covid, arrivant à près de 300 milliards d'euros, presque le budget de l'État. Mais il faut croire qu'elles servent à autre chose qu'à investir sur une jeunesse qui est pourtant l'avenir de notre pays.

La FSU continuera de porter des revendications ambitieuses pour le service public d'éducation.